

L'Anse-Saint-Jean, le 16 décembre 2013.

Je, soussigné, Daniel Corbeil, confirme que l'avis de convocation pour l'assemblée spéciale du 16 décembre 2013 a été signifié à chaque membre du conseil municipal tel que prévu à l'article 156 du Code municipal.

----- Daniel Corbeil, DG / Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 16 décembre 2013 à 19h00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents :	<b>M. Anicet Gagné,</b>	<b>conseiller</b>
	<b>Mme Nathalie Tremblay,</b>	<b>conseillère</b>
	<b>M. Yvan Coté,</b>	<b>conseiller</b>
	<b>M. Victor Boudreault,</b>	<b>conseiller</b>
	<b>M. Graham Park,</b>	<b>conseiller</b>
	<b>M. Éric Thibeault,</b>	<b>conseiller</b>
	<b>M. Daniel Corbeil,</b>	<b>dg/sec-trésorier</b>

403-2013

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est proposée, appuyé.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Discours du maire sur la situation financière de la Municipalité
4. Période de question
5. Levée de l'assemblée.

404-2013

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

405-2013

DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le maire fait la lecture de son **rapport sur la situation financière** de la Municipalité tel que stipulé dans l'article 955 du Code municipal. À cet effet, il est proposé, appuyé et résolu unanimement que ledit rapport soit accepté tel que présenté et **déposé au Livre des Annexes sous la cote no 183**

Il est également proposé et résolu unanimement que les **responsabilités et les dossiers auxquels les conseillers sont responsables** et qui font partie intégrante du discours du maire soient **déposés** également au **Livre des Annexes sous la cote no 183**.

PÉRIODE DE QUESTIONS

406-2013

FERMETURE SÉANCE

La fermeture de la séance est proposée, appuyé.

Fait et passé à L'Anse-Saint-Jean le seizième jour de décembre de l'An 2013.

---

Daniel Corbeil, Directeur général / secrétaire-trésorier

---

Lucien Martel, maire

*« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*